

**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 3 (1912)

**Artikel:** Dispositions constitutionnelles : lois générales et spéciales  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-109414>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LÉGISLATION

---

## A. Lois et ordonnances fédérales.

1. 1. Ordonnance relative aux frais de remplacement des instituteurs appelés au service militaire (14 janvier 1910).
2. 2. Extrait de l'ordonnance d'exécution des arrêtés fédéraux du 22 décembre 1887 et du 18 juin 1898 relatifs à l'avancement des Beaux-Arts en Suisse (25 janvier 1910).
3. 3. Extrait de l'ordonnance relative au recrutement du 9 avril 1910. Art. 31 (examen pédagogique.) Art. 32 (examen physique.) Art. 36.
4. 4. Règlement pour l'examen pédagogique des recrues (14 juillet 1910).
5. 5. Arrêté du Conseil fédéral relatif à l'abrogation de l'article 11 de l'ordonnance pour les examens fédéraux de médecine (23 décembre 1910).

## B. Lois et ordonnances cantonales.

### I. Dispositions constitutionnelles. Lois générales et spéciales.

1. 1. Loi sur l'instruction publique du canton de Lucerne (13 octobre 1910).

### II. Ordonnances et circulaires diverses.

2. 1. Règlement pour les inspecteurs des écoles primaires et secondaires du canton de Berne (1<sup>er</sup> juin 1910).
3. 2. Plan d'études des écoles primaires du canton d'Uri (9 septembre 1910).
4. 3. Règlement relatif aux notes et bulletins dans les écoles obligatoires du canton de Soleure (7 juillet 1910).
5. 4. Règlement pour l'établissement cantonal « Löwenstein » destiné aux enfants faibles d'esprit du canton de Schaffhouse (29 octobre 1910).